

**Le Président,**

- Vu le Code de l'Éducation ;
- Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France approuvés par le décret n°2019-942 du 9 septembre 2019 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration n°2021-73 du 8 juillet 2021 relative à la structuration des laboratoires de recherche ;
- Vu les statuts du laboratoire de Recherche « Sociétés & Humanités » -LARSH ;
- Vu l'arrêté du 11 juin 2022 portant délégation à monsieur Stéphane LAMBRECHT, directeur du Laboratoire de Recherche Sociétés & Humanités dénommé « LARSH » :

**Arrête**

**Article 1** Délégation de signature est accordée à madame Hafida BOULEKBACHE, Directrice du Département DeVisu du laboratoire LARSH pour engager les dépenses concernant le centre financier et centres de coûts du département DeVisu d'un montant inférieur à 500 euros toutes taxes comprises, concernant les documents relatifs aux missions et aux déplacements des personnels y compris les autorisations d'utilisation du véhicule personnel, à l'exception des autorisations d'absence pour les déplacements à l'étranger, et concernant la certification du service fait lié à l'exécution de la chaîne de dépense.

**Article 2** Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché dans les locaux du LARSH et publié sur le site internet au recueil des actes administratif.

**Article 3** Le Directeur du LARSH et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

fait à Valenciennes, le 28 mai 2024



Le Président de l'Université Polytechnique Hauts de France

Professeur Abdelhakim ARTIBA

Spécimen de signature  
HAFIDA BOULEKBACHE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Hafida Boulekbache', written over a light blue grid background.